

A T T E S T A T I O N (1)

Je soussigné(e)

Nom ..... Prénom(s) .....

Né(e) le.....à .....

Demeurant à ,.....

Titulaire de la pièce d'identité

- nature et n° .....
- indication de l'autorité qui l'a délivrée .....

Propriétaire du véhicule immatriculé .....

Exposant de la bourse aux figurines & miniatures se déroulant :

le .....à .....

Déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés deux fois par an au plus

Je suis informé e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

**Par ailleurs, j'ai bien pris connaissance des dispositions du règlement intérieur de la bourse et les accepte.**

Fait à :  
le

Signature :

---

**Toute personne pratiquant le recel ou comettant des infractions assimilées au voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321 1 à 321-8, R.633-1 à E.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Nouveau Code Pénal.**

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105,a et suivants du Code local des professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du Code du Travail.

(1) A remettre à l'organisateur de la bourse



12, rue Jean Jaurès – 68360 SOULTZ  
03.89.74.30.92  
[nefdesjouets@soultz68.fr](mailto:nefdesjouets@soultz68.fr)

SOULTZ, juin 2021

**Objet : 19<sup>ème</sup> Bourse aux Figurines (militaires, civiles, science-fiction...)  
et Miniatures (voitures, trains, bateaux, avions...)**

Madame, Monsieur,  
Amis exposants,

Nous sortons doucement mais sûrement d'une crise sanitaire qui nous aura affectés pendant plus d'un an, nous empêchant, entre autres, d'honorer notre rendez-vous annuel du mois de novembre. Mais cette fois-ci, nous avons bon espoir que 2021 marquera nos retrouvailles ! Aussi, par la présente, nous vous confirmons la reconduction de notre bourse aux figurines et miniatures qui se tiendra le :

**Dimanche 14 novembre 2021 de 9h à 17h  
A la M.A.B. de Soultz – Rue de la Marne**

Sauf reconfinement de dernière minute (nous jouerions encore de malchance), nous aurons donc le plaisir de vous accueillir ce jour-là et de renouer avec les années fastes de cette manifestation qui est très attendue.

A cet effet, vous trouverez en annexe à cette présente le dossier habituel : bulletin d'inscription, attestation, règlement de la bourse.

Pour une bonne organisation de la manifestation, merci de nous retourner le coupon-réponse dûment rempli ainsi que l'attestation et de ne pas omettre d'y adjoindre votre règlement. Seules les inscriptions complètes seront considérées.

A réception de votre courrier, nous vous ferons parvenir la confirmation de votre enregistrement ainsi qu'un bon pour une entrée gratuite 2 personnes, des affichettes et flyers promotionnels.

Comme pour chaque édition, nous proposerons des **mini-expositions** à l'entrée de la M.A.B., des **dioramas et des démonstrations** ; le programme est en cours.

A la Nef des Jouets, une exposition temporaire sera visible : « **A.B.C... Robots, jeux et jouets de l'espace** » qui a été lancée en septembre 2020 et est prolongée cette année jusqu'au 30 décembre.

.../...

### **Buvette et snack - des changements**

Cette partie de la manifestation incombait à l'Association de la Nef des Jouets qui en assurait le financement et la tenue avec l'aide ponctuelle des agents du musée. Or, au mois d'août 2020, nous apprenions avec une infinie tristesse la disparition soudaine de Madame Joëlle HAEUSSER, Présidente de l'Association. Depuis, les membres encore en deuil, ont mis entre parenthèses leur participation aux activités du musée et par conséquent ne pourront pas assurer la gestion de la buvette.

Dans ces conditions, il nous paraît difficile de prévoir une prestation identique à celle des précédentes éditions. Avec notre hiérarchie, nous sommes en train de réfléchir à plusieurs formules en espérant que nous trouverons une solution d'ici là qui pourra satisfaire au mieux les participants.

Nous espérons également que cette situation sera temporaire et que, dans le cas où nous programmerions un service minimal en 2021, nous pourrions à nouveau proposer une petite restauration digne de ce nom dès l'année prochaine...

Nous reviendrons vers vous dès que nous serons fixés sur les modalités de cette buvette et, en attendant, nous vous remercions de votre indulgence.

### **Prochaine date**

Enfin, nous sommes en mesure de vous annoncer d'ores et déjà la date de la **20<sup>ème</sup>** bourse : il s'agit du 13 novembre 2022, même lieu et mêmes horaires (sauf contordre auquel cas nous ne manquerons pas de vous en informer).

Pour cette **date anniversaire**, nous souhaiterions proposer un programme inédit et plus festif que les éditions antérieures. Nous aurons l'occasion de vous en reparler mais nous restons d'ores et déjà à l'écoute de vos suggestions.

Dans l'attente et au plaisir de vous recevoir dans notre cité de Saint-Maurice, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, Amis exposants, nos salutations les meilleures.

Maria SOARES DOS SANTOS,  
Responsable des musées



### **Dossier d'inscription joint :**

- formulaire avec talon-réponse
- attestation
- règlement de la bourse



## *1<sup>9</sup>ème Bourse aux Figurines & Miniatures*

### **Règlement**

#### **Article 1 – Catégorie d'exposants**

La bourse est ouverte aux particuliers, collectionneurs et artistes.

#### **Article 2 – Organisation**

La « Bourse aux Figurines (militaires, civiles, science-fiction...) et Miniatures (voitures, trains, bateaux, avions...) » est organisée par la Nef des Jouets à Soultz, Haut-Rhin. Elle a lieu le 14 novembre 2021 à la M.A.B. de Soultz (Complexe Sportif et Festif, rue de la Marne).

Le prix de la table de 1,80 m x 0,80 m s'élève à 15€. Le nombre de tables est limité à cinq (5) tables maximum par exposant dans le cadre de cette salle. Chaque réservation nominative de table(s) donne droit à l'accès gratuit d'un accompagnateur.

Les exposants s'engagent à ne présenter que des articles strictement en rapport avec le thème de la bourse. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant contrevenant à cette condition.

La buvette et petite restauration traditionnelles ne pourront être proposées que sous réserve cette année (raisons énoncées dans le courrier joint à ce dossier). En début de matinée, un café sera offert à tous les participants.

Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser les photos prises au cours de la manifestation et notamment de leurs stands tant pour leurs supports documentaires internes que pour la promotion médiatique de futurs salons et bourses.

Le prix d'entrée à la bourse pour le public est fixé à 2 €.

#### **Article 3 – Inscription et Règlement**

Le renvoi du talon-réponse portant la mention " Lu et approuvé ", daté et signé entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le paiement par chèque à l'ordre du " Trésor Public de Soultz " est dû à l'inscription tout comme l'attestation, indispensables à la prise en compte de l'inscription.

A réception du talon-réponse et du règlement, un accusé de réception sous forme de courrier de confirmation de réservation, sera adressé à l'exposant(e) ainsi qu'un reçu pour la ou les table(s) payée(s). Le règlement peut être effectué, à titre exceptionnel et à la discrétion des organisateurs, le jour de la bourse.

A noter : la ville de Soultz met à disposition la salle et procède à la location des tables, par l'intermédiaire des agents du musée. De ce fait et pour respecter le protocole inscrit dans la régie de la Nef des Jouets, les chèques seront encaissés au plus tard un mois après réception.

#### **Article 4 – Annulation**

Par les organisateurs : en cas de force majeure, si la bourse venait à être annulée, les organisateurs s'engagent à en informer les exposants un mois avant le lancement et à restituer les chèques envoyés.

Par les exposants : si un exposant décide de ne plus participer à la bourse après avoir fait parvenir à la Nef le talon-réponse daté et signé ainsi que le règlement, il doit en demander l'annulation par courrier 15 jours francs avant l'ouverture de la bourse pour prétendre au remboursement.

#### **Article 5 – Emplacements**

La répartition des stands et l'emplacement sont assurés par les organisateurs, dans l'ordre d'arrivée. Il est possible, toutefois et à titre exceptionnel, de placer les exposants sur leur demande expresse.

#### **Article 6 – Installation des stands**

L'ouverture de la salle pour les exposants se fera dès 7h afin de leur permettre de s'installer en toute tranquillité. La sous-location des stands est interdite. Les exposants sont tenus d'occuper leur(s) table(s) jusqu'à la clôture de la manifestation à savoir 17h. En cas de dédit, les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande de participation aux futurs salons et bourses.

Les tables inoccupées à 9h pourront être réattribuées sauf si l'exposant(e) prévient de son retard auquel cas la réservation sera maintenue.

#### **Article 7 – Conditions de mise à disposition gracieuse des emplacements**

Au cas où l'exposant et/ou collectionneur ne procède à aucun acte de vente ou d'échange, les emplacements qu'il occupe sont réputés avoir été mis gracieusement à sa disposition.

#### **Article 8 – Assurance**

Chaque exposant est assuré par ses propres moyens pour le stand et son contenu. L'assurance RC contactée par les organisateurs est complémentaire des assurances individuelles et ne couvre pas les vols ou d'éventuelles dégradations occasionnés aux marchandises ou effets déposés dans la salle. Ces derniers restent sous l'entière responsabilité des exposants pendant toute la durée de la manifestation.

Dans le cas où l'exposant souhaite déjà venir préparer son stand la veille, il pourra le faire samedi après-midi à partir de 14h. Toutefois, nous l'informons que cette démarche reste sous son entière responsabilité. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration (la salle sera sous alarme la nuit mais aucun gardiennage n'est prévu).

### **Article 8 – Animations**

La Nef des Jouets veille chaque année à améliorer l'animation de la bourse. A cet effet elle organise des mini expositions dans le forum de la M.A.B. Les exposants qui souhaitent participer à cette mise en place avec prêt de certaines pièces de leurs collections sont les bienvenus. Ils sont invités à en faire part aux organisateurs qui ne manqueront pas de les remercier en leur offrant une table ainsi qu'un bon pour le snack/buvette (sous réserve en 2021).

Pour le comité organisateur, Maria Soares Dos Santos